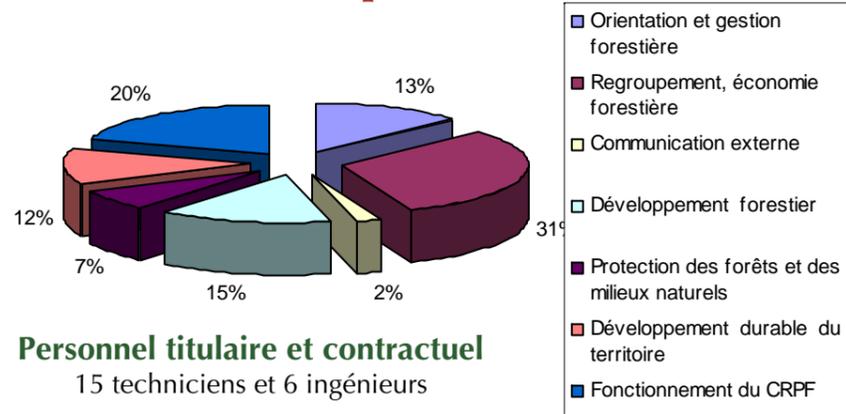


# Activité du personnel



On note l'accroissement des jours consacrés aux actions territoriales et des activités de regroupement et de massification. Cela s'explique par généralisation des initiatives territoriales (voir dossier en page centrale) et la démarche des plans de développement de massif. L'effort de formation de nos techniciens aux applications informatiques s'est poursuivi dans le cadre de stages en interne. Cela explique le temps consacré au fonctionnement du CRPF (20%).



Les réunions sur la rénovation des truffières naturelles ont connu un grand intérêt. Les propriétaires peuvent entreprendre eux-mêmes ces travaux qui peuvent procurer plaisir et revenus quand la truffe réapparaîtra !

## Indicateurs 2006

L'ensemble des CRPF ont signé avec l'État leur contrat d'objectif. Un certain nombre d'indicateurs vont être suivis chaque année au niveau national. En 2006, les chiffres suivants ont été relevés.

Surfaces relevant d'un PSG/surfaces potentielles (+ de 25 ha)	37 %
Nombre cumulé de visites à mi-parcours des PSG en cours de validité	15
Surfaces relevant de Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles	64 ha
Nombre d'adhérents aux CBPS	9
Nombre cumulé de communes concernées par un Plan de Développement de massif	202
Surfaces correspondantes (forêt privée source IFN)	283.590 ha
Nombre de téléchargement et de consultations par an sur le site.	127.000
Nombre de visites individuelles	172
Tirage de chaque journal	11000
Nombre de journées forestières	14
Nombre de sylviculteurs concernés	538
Nombre cumulé de document d'objectif (Docob dans Natura 2000) avec participation du CRPF	14
Surface de la forêt privée prenant en compte une gestion environnementale spécifique dans le cadre d'un document de gestion durable	21.771 ha

### Brèves (suite)

Selon le résultat et avec sans doute quelques aménagements, le PSG pourra alors être agréé au titre de l'article 11 de la loi forestière de 2001. Cela signifie que le propriétaire sera dispensé des demandes d'autorisation ministérielle prévues dans les sites classés, pour réaliser les interventions qui auront été prévues dans le PSG.

#### Var

Le plan de développement de massif que le CRPF a étudié sur Roquebrune sur Argens est utilisé par les services techniques de la commune. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une réflexion est conduite pour redéfinir les superficies classées en espaces boisés (EBC). La description des peuplements du PDM sert de base pour faire ressortir les éléments boisés remarquables. Le plan de massif avait identifié des projets d'aménagement sur certains secteurs de la commune. Les directives du prochain PLU les prendront en compte afin qu'il n'y ait pas de blocages sur ces espaces au titre de la législation sur l'urbanisme.

Sur la commune du Castellet, fortement touchée par des incendies en 2003, la chambre d'Agriculture conduit une réflexion d'aménagement global. Le CERPAM, les communes forestières et le CRPF ont été associés. Ce dernier a effectué l'analyse foncière et étudié la forêt privée. Il en ressort un premier projet pilote de remise en valeur et d'entretien sur un domaine appartenant au Conseil Général. Les chasseurs veulent s'y impliquer en y consacrant des moyens financiers. C'est un élément très positif car ce site a vocation à être une vitrine de ce qui peut être fait sur un domaine boisé pour les propriétaires voisins.

#### Vaucluse

Le CRPF a poursuivi le partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon et le Conseil Général, notamment pour une meilleure prise en compte de l'aspect environnemental dans la gestion forestière. Il travaille au sein d'un réseau d'organismes ayant des compétences complémentaires ; une journée a par exemple été organisée pour étudier le reboisement dans des zones humides à fort intérêt environnemental.

Sur le territoire du PNR Luberon, les propriétaires qui le désirent peuvent faire réaliser un diagnostic écologique de leur propriété lors de l'élaboration ou du renouvellement de leur plan de gestion. Trois propriétaires ont accepté de bénéficier de l'occasion offerte de mieux connaître leur forêt et fait part de leur satisfaction.

# Activité 2006 du CRPF en PACA



## Dossiers du conseil d'administration

### Contrat d'objectifs

Une négociation avec l'État, a permis de définir les ambitions de gestion de la forêt privée pour les années 2007 à 2011 au travers de quatre grands axes :

Améliorer la compétitivité de la gestion forestière,

Accroître la surface des forêts privées gérées durablement,

Améliorer les connaissances et former les sylviculteurs,

Préserver les écosystèmes forestiers.

Le contrat d'objectifs fixe également les moyens des CRPF en personnels statutaires et assouplit l'encadrement des recrutements en personnels contractuels.

Si les objectifs retenus ne sont pas à la hauteur des espoirs créés par la loi d'orientation de 2001, l'ouverture d'un poste supplémentaire pour notre CRPF constitue cependant un sujet de satisfaction.

### Politique méditerranéenne

A la suite de la remise du rapport de M. Devos sur une politique forestière méditerranéenne, les Présidents des C.R.P.F. Languedoc-Roussillon, Corse et PACA ont été reçus le 10 mai 2006 par les services du ministère de l'agriculture au sujet de l'expérimentation de contrats avec des propriétaires sylviculteurs, qui traduiraient leur participation à des politiques d'intérêt général (risque d'incendie, accueil du public, préservation de l'environnement).

Pour notre région, des contacts ont été

pris avec un groupe de propriétaires concernés par la Charte Forestière Concors Sainte Victoire, afin de définir et réaliser collectivement un projet portant sur la production de bois, la DFCI, la gestion de la chasse et du pastoralisme, Natura 2000.

### Promotion de la gestion durable

Le Conseil d'administration s'est saisi de la nécessaire dynamisation des documents de gestion durable qui constituent un des éléments majeurs du contrat d'objectifs et vis-à-vis desquels la région est en retard sensible (37 % de couverture en superficie sous PSG, pour une valeur nationale de 75 %).

Le conseil a pris des dispositions simplifier l'élaboration des PSG en facilitant le recueil et la mise en forme des données descriptives et pour communiquer plus efficacement sur la gestion durable des forêts.

### Relations avec les collectivités

Le CRPF participe à l'élaboration ou à la mise en œuvre de chartes forestières de territoire (voir dossier page suivante), collabore avec les parcs naturels régionaux et à un niveau plus large recherche à officialiser son partenariat avec la Région et les Départements. C'est ainsi que son conseil d'administration a étudié et proposé en 2006 deux projets de conventions de partenariat au Conseil Régional et au Conseil Général de Vaucluse.



Le Conseil d'administration s'est exprimé en faveur d'une gestion raisonnée des populations de cervidés à l'occasion d'un lâcher de cerfs dans le département des Hautes Alpes.

Centre Régional de la Propriété Forestière  
7, impasse Ricard Digne  
13004 MARSEILLE  
04 95 04 59 04  
paca@crpf.fr

## En Bref

### Réunions sylviculture truffière dans les Alpes de Haute Provence

Trois réunions ont été organisées sur ce thème souhaité par les propriétaires qui ont répondu à l'enquête. L'objectif était de montrer les techniques susceptibles de rénover des truffières naturelles. Elles présentent un grand intérêt car elles peuvent être mises en place directement par un propriétaire motivé et manuel, sans exiger de gros investissements (à la différence des plantations). A terme, ces efforts peuvent être source de plaisirs et de revenus quand les truffes seront au rendez-vous.

Le test fut largement positif puisque les trois réunions qui se sont tenues dans la montagne de Lure et sur le plateau de Valensole ont réuni près de 120 personnes. Certaines d'entre elles ont entrepris, dans la foulée, le repérage des truffières naturelles susceptibles d'être rénovées. Il est prévu de le réunir à date régulière pour poursuivre la sensibilisation.

### Scie mobile dans les Hautes-Alpes

Un chantier d'une semaine a été organisé autour d'une scie mobile en pleine forêt de l'ASL de Siguret à Barrières. Les objectifs de cette démarche innovante étaient de motiver les propriétaires à la gestion de la ressource forestière à travers un exemple concret de transformation du bois. Pour les techniciens de la forêt privée, il s'agissait d'acquiescer une expérience et d'en tirer un bilan chiffré. 90 m3 grumes de Cembro et mélèze ont été traités et 35 propriétaires y ont participé. Scier son propre bois est la première étape concrète en vue d'entretenir ses propres parcelles boisées. Conclusions : ce type d'opération est parfaitement adapté à la petite propriété de montagne caractérisée par des bois de qualité et des problèmes d'accès à la desserte ; les scies mobiles sont devenues des outils performants et opérationnels. Une fiche résume les bons conseils pour se lancer dans une telle démarche et une autre apporte les indications économiques. Elles sont téléchargeables sur ofme.org et disponibles sur demande auprès du CRPF.

### Alpes-Maritimes

Les itinéraires techniques contenu dans le Schéma régional de gestion forestière ont été présentés aux divers organismes concernés par la forêt.

### Bouches du Rhône

A titre de test, le plan de gestion d'une propriété située dans le site classé de Ste Victoire va faire l'objet d'un audit financé par la DIREN pour apprécier l'impact des interventions prévues.

(Suite page 4)

## DOSSIER

# CRPF et politiques territoriales

**Le travail avec les collectivités est une évolution récente. En 2006, il a connu un fort développement notamment lié au succès des chartes forestières de territoire (CFT). Il en ressort souvent une meilleure prise en compte des problèmes de la forêt privée.**

Conséquence d'une décentralisation progressive, les communes se regroupent en communautés de communes, d'agglomération, pays, ... Certaines intercommunalités choisissent la forêt dans leur projet de développement sous des angles qui peuvent très divers : prévention des incendies, régulation des usages, protection de l'environnement, valorisation des ressources, ... Le CRPF a été très présent dans ces démarches, notamment dans le cadre des Chartes Forestières de Territoire (CFT)..

### Implication de tous

Le grand Site Ste Victoire avait choisi d'associer directement les organismes ; il s'en est suivi un travail très apprécié entre le CRPF, Provence Forêt, la Chambre d'Agriculture, le CERPAM, la Fédération des chasseurs et Forestour. Les deux enjeux qui concernent particulièrement la forêt privée ont été la perte de diversité des espaces forestiers et des milieux naturels et la compatibilité des différents usages en forêt. La priorité a été donnée à la promotion de la gestion durable, la pratique de sylviculture, la valorisation des produits, le soutien à l'ouverture des milieux par l'agriculture, le pastoralisme, les aménagements cynégétiques, la trufficulture. Un premier dossier d'intervention sylvicole à but DFCI sur 130 hectares de forêt privée et publique a été préparé, ce qui contribuerait à alimenter la filière pâte à papier et bois énergie avec 6.000 tonnes de bois.

### Usages

Dans le canton de Comps (Haut Var), le syndicat de communes appuyé par le Parc du Verdon a confié l'animation de la CFT à un ingénieur du CRPF engagé par convention. La charte signée en décembre met l'accent sur la valorisation des produits et l'harmonisation des usages en forêt. Une phase de sensibilisation a déjà commencé par la diffusion d'une plaquette sur la cueillette des champignons. Il est prévu d'encadrer les diverses activités en forêt (champignons, randonnée, pâturage, ...) pour assurer à la fois le respect de la forêt et de la propriété et le développement local de ce territoire rural isolé.

### Ressource bois



Dans le Champsaur, réunion de propriétaires sur la sylviculture

L'association des communes forestières et le CRPF se sont alliés pour relancer la démarche de charte forestière dans le Champsaur (Hautes-Alpes). Les visites et les contacts sur le terrain ont été privilégiés pour montrer concrètement ce qu'il est possible de faire en forêt : journée sur les limites, la sylviculture du mélèze, chaudière au bois énergie, démonstration de scie mobile, ... La charte a été signée lors de

«L'Appel à la forêt » en juin, manifestation très sympathique rassemblant le monde du bois et de la forêt. L'accent est mis sur la valorisation des ressources bois, bois-construction et bois-énergie. Pour cela, il faut favoriser la gestion durable des forêts, notamment par la sensibilisation des propriétaires, l'équipement des massifs, en privilégiant le mélèze, arbre emblématique au bois très apprécié.

### Animation du CRPF

Plusieurs chartes sont en cours d'étude ou en attente de signature. Un agent du CRPF a été détaché pour animer la CFT de la Montagne de Lure (Alpes de Haute-Provence), secteur où la forêt privée est omniprésente. Il s'attache, au titre d'opérations pilotes de la charte, à la relance de la châtaigneraie et à la création d'un regroupement de propriétaires pour gérer en commun un secteur de près de 1000 hectares. Dans le cadre de la démarche plan de développement de massif, le secteur du Dracenois (Var) a fait l'objet, parallèlement à la CFT, d'un état des lieux de la forêt privée, commune par commune, afin de mieux mesurer les enjeux qui se posent. Le CRPF a animé le groupe de travail « gestion de la forêt » de la CFT des Maures et a suivi la CFT de Camargue qui restent, toutes les deux, en attente de signature. Sur la charte d'Annot, l'éclaircie d'une pinède dense aux portes du bourg a pu se faire sur 15 hectares en accord avec les 4 propriétaires.



A l'époque où il est possible de repérer les morilles au GPS, il est important de réguler les usages en forêt dans le cadre des Chartes forestières de territoire.

### Un souci partagé

Le principal constat du centre face à ces initiatives, est qu'il n'est plus le seul dans ses territoires à « porter » la forêt privée ; c'est un soulagement lorsque l'on sait que sa principale caractéristique est d'être constituée d'un grand nombre de propriétaires aux attentes et aux moyens très divers. Dans une région de faible productivité où des enjeux comme la protection incendie, les valeurs biologiques et paysagères, l'attrait social sont forts, il est souhaitable qu'une conjonction de volontés se manifeste pour porter le message de la gestion durable. C'est pourquoi, le centre éditera en 2007, une plaquette à destination des collectivités pour les informer de la place de la forêt privée, la mission du CRPF et les actions communes qu'il est possible de conduire ensemble.



Un aspect du piémont nord des Alpilles après une opération d'éclaircie de la pinède

## Charte Forestière de Territoire (CFT) et Plan de Développement de Massif (PDM)?

Le PDM est un outil du CRPF pour optimiser ses actions. La «phase état des lieux/diagnostic de la forêt privée» du PDM vient améliorer la pertinence de l'analyse du territoire et facilite l'expression des problèmes qui sont « en jeu ». Quand une CFT est étudiée, la phase «plan d'action» du PDM s'insère tout naturellement et bénéficie d'une mobilisation plus large des acteurs. A l'issue d'une charte, le PDM peut reprendre pour conduire des actions prioritaires en forêt privée.

Il y a donc une réelle synergie entre les deux démarches, sachant qu'il est préférable qu'une CFT soit précédée d'un diagnostic de la forêt privée. C'est pourquoi le Conseil Régional et l'État ont soutenu financièrement le centre en 2006, pour conduire les deux premières phases d'un PDM.

### Autres démarches

La communauté d'agglomération du Pays d'Aix en Provence a confié au centre une étude qui s'apparente à un PDM avec ses propres objectifs. Les 34 communes ont été diagnostiquées en vue d'une politique volontariste de gestion et de mise en valeur des produits bois. Dans une seconde phase, l'étude précisera sur certaines d'entre elles des zones à enjeux afin d'associer aux choix d'intervention les personnes concernées en présentant tous les aspects du problème. Ensuite, la coopérative Provence Forêt recueillera les mandats des propriétaires et effectuera la maîtrise d'œuvre des coupes et travaux.

Une convention a été signée avec le Conseil Général des Alpes Maritimes pour favoriser la gestion et la mobilisation en forêt privée sur trois ans.

Dans le cadre de sa charte de l'Environnement, les propriétaires privés des 1600 hectares qui entourent la ville de Gap vont être informés des gestes d'une bonne gestion durable et incités à l'autoconsommation pour le chauffage.

Dans les Alpilles, un programme européen a permis de conduire avec l'Agence Publique, une action de massification à but DFCI qui a concerné 60 propriétaires sur 53 hectares. Provence-Forêt a mené à bien l'opération qui s'est traduite par une récolte de 3000 tonnes.